

---

Son Excellence a proposé au Conseil, pour son adoption, les Ordonnances suivantes, lesquelles ayant été lues on été agréées unanimement.

Ordonnance qui pourvoir au paiement des Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial, depuis le premier jour d'Avril mil huit cent trente-huit, jusqu'au dixième jour d'Octobre de la même année.

Ordonnance allouant deux certaines sommes y mentionnées, avancées en paiement de certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil du Bas-Canada; entre le premier jour de Mars mil huit cent trente-huit et le trente-unième jour d'Octobre de la même année.

Ordonnance affectant certaines sommes, annuellement; afin de mettre Sa Majesté à même de payer des pensions accordées à l'Honorable *Jonathan Sewell*, Ecuyer, et à l'Honorable *James Reid*, Ecuyer.

Alors, le Conseil s'est ajourné.